

**WAIFF**  
**WORLD AI FILM FESTIVAL**  
**Règlement du Concours Édition**  
- 2026 -

## Article 1 – Organisateur du Concours

L’Institut EuroPIA, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée auprès de la sous-préfecture de Grasse sous le numéro **W061013887**, dont le siège social est situé **2000, route des Lucioles, Les Algorithmes – Bâtiment A, Thales, 06410 Biot**, représentée par **Monsieur Marco Landi**, en sa qualité de Président dûment habilité à cet effet.

## Article 2 – Informations Générales.

### 2.1 Description du Concours

L’Institut EuroPIA organise le World AI Film Festival (WAiFF), un concours en partie **sans obligation d’achat**, portant sur la création de films utilisant des outils d’Intelligence Artificielle. Ce concours est intitulé « WAiFF » (ci-après désigné comme « le Concours »).

Les catégories de la compétition incluent :

- **Film court**, décliné en 4 genres : **Animation, Action, Émotion, Fantastique**
- **Film long**
- **Micro-série réseaux sociaux (format vertical)**
- **Publicité et Film corporate**
- **Scénario dialogué + AI teaser**
- **Film jeunesse**
- **Musique de Film — Crédit IA**

La compétition se déroulera du **15 Septembre 2025 au 22 Avril 2026**. Ce règlement détaille les conditions de participation et les modalités pour chaque catégorie **2.2 Calendrier des Événements**

Les étapes et les dates clés du WAIFF2026 sont les suivantes :

- Période de soumission des candidatures : débute le **15/09/2025 à 10H00 et se terminera le 27/02/2026 à 23h59.**
  - Les équipes de l'organisation du concours vérifieront le respect de conditions de participation (voir article 5) pour valider chaque candidature.
- Sélection des finalistes : **du 27/02/2026 au 23/03/2026.** À l'issue de cette phase, les finalistes seront retenus :
  - Les finalistes sélectionnés par le comité du WAiFF.
  - Les finalistes proposés par les pays partenaires.
- Projection des œuvres finalistes : Lors du WAiFF les **21 et 22 /04/2026**
- Annonce des Lauréats : **le 22 avril 2026** lors de la cérémonie de remise des prix à Cannes

## **Article 3 – Conditions de Participation.**

### **1. Éligibilité**

Le Concours est ouvert à toute personne physique, partout dans le monde, à l'exception des employés de l'Organisateur et des sociétés ayant contribué à l'organisation ou la réalisation du Concours, ainsi que leurs familles. Une seule participation par foyer est autorisée.

Les participants mineurs doivent obtenir une autorisation parentale préalable. L'Organisateur se réserve le droit de demander cette autorisation à tout moment et d'annuler la participation de tout mineur ne remplissant pas ces conditions.

### **2. Diffusion et Utilisation des Films**

En participant, les candidats autorisent la diffusion de leur Film, en intégralité ou en extrait, sur le Site, lors d'événements publics organisés ou co-organisés par l'Institut EuroPIA et ses partenaires sur le WAiFF, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur d'autres plateformes en ligne de l'Institut EuroPIA et les partenaires du WAiFF.

Cette autorisation inclut également la projection dans des salles de cinéma avec mention du nom, prénom, pseudonyme (si demandé), pays et âge du participant. Cette autorisation sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la fin du

## Concours.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit. En conséquence, la diffusion du Film ne donnera lieu à aucune indemnisation financière ou autre. La décision de diffuser ou non le Film, ainsi que les modalités et la fréquence de diffusion, relèvent du seul choix de l'Organisateur.

En soumettant un film au World AI Film Festival (WAIFF), les candidats conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur et de propriété intellectuelle sur leur œuvre.

Toutefois, les participant·e·s accordent au WAIFF, à l'Institut EuroPIA (propriétaire de la marque), ainsi qu'à leurs partenaires officiels, licenciés et sous-licenciés, une licence non exclusive, mondiale, gratuite et limitée dans le temps aux usages suivants :

- La projection de l'œuvre dans le cadre du festival (sélections officielles, séances spéciales, cérémonies).
- La projection de l'œuvre dans le cadre d'événements associés et labellisés « WAIFF », en France comme à l'international (projections publiques, conférences, expositions, tournées promotionnelles).
- L'utilisation d'extraits ou de l'intégralité du film à des fins de **promotion et de communication** du festival (supports numériques, presse, réseaux sociaux, bandes-annonces, compilations officielles).
- L'archivage du film dans la vidéothèque du festival à des fins non commerciales.

Cette licence **est accordée sans contrepartie financière**, pour une durée de **18 mois** à compter de la date de soumission de l'œuvre.

**Toute utilisation commerciale directe du film (hors projections publiques liées au festival et à sa promotion) demeure soumise à l'autorisation préalable expresse des ayants droit.**

### 3. Participation en Équipe

Un Film peut être réalisé par plusieurs personnes. Dans ce cas, un chef de projet doit être désigné auprès de l'Institut EuroPIA et des jurys du Concours. Étant donné que la dotation est personnelle et intransmissible, seul le réalisateur principal recevra la dotation en cas de victoire.

### 4. Validité des Participations

Toute inscription ne respectant pas les conditions définies dans ce règlement ne sera pas prise en compte. Toute participation incomplète, soumise en dehors des délais ou ne respectant pas les conditions générales définies dans ce document sera

déclarée nulle.

## **5. Fraude et Tentative de Triche**

Toute fraude ou tentative de tricherie, telle que la création de fausses identités pour s'inscrire plusieurs fois, ou le non-respect de la Charte de création, pourra entraîner une interdiction définitive de participer au Concours.

## **Article 4 – Engagements, Responsabilités des Participants.**

### **4.1 Garanties Fournies par les Participants**

Le participant garantit à l’Institut EuroPIA que :

- Le Film est une création originale, et tous les éléments qu'il contient ne sont pas copiés d'un tiers.
- Le Film est conforme à toutes les législations en vigueur, y compris en matière de propriété intellectuelle, vie privée, diffamation, bonnes moeurs, et ordre public.
- Aucun élément protégé par des droits de propriété intellectuelle n'est inclus dans le Film sans l'autorisation préalable de leurs ayants droit.
- Le Film ne contient aucune publicité, aucun élément portant atteinte aux droits de tiers, ni aucune ressemblance susceptible d'être interprétée comme un plagiat.
- Le participant détient tous les droits nécessaires à la diffusion du Film.
- Le participant a obtenu les consentements nécessaires des personnes représentées dans le Film, ainsi que des propriétaires des lieux ou des biens visibles dans le Film.
- Le participant n'a pris, et ne prendra, aucune mesure pouvant compromettre la diffusion du Film dans les conditions prévues dans ce règlement.

En cas de réclamations de tiers concernant la diffusion du Film, l’Institut EuroPIA et ses partenaires se réservent le droit de cesser la diffusion du Film immédiatement, ce que le participant accepte sans condition.

Tous les participants accordent à l’Institut EuroPIA et ses partenaires une licence non exclusive, mondiale et gratuite pour utiliser les vidéos soumises à des fins promotionnelles pendant une durée de cinq ans à compter de la date de soumission. Les participants conservent leurs droits d'auteur sur leurs œuvres, mais acceptent que leurs vidéos puissent être utilisées dans le cadre d'événements organisés par

l’Institut EuroPIA et ses partenaires.

## **Article 5 – Critères de validation des candidatures.**

Pour que sa candidature soit validée, chaque participant doit suivre les étapes d’inscription disponibles sur le site web en fonction de la catégorie dans laquelle il souhaite concourir. Les critères de validation varient selon la catégorie sélectionnée.

### **1. Catégorie Film court :**

Les candidats qui souhaitent participer dans la catégorie **Film court** doivent soumettre leur œuvre conformément aux conditions suivantes :

- **Durée** : le Film doit avoir une durée comprise **entre 5 minutes minimum et 10 minutes maximum**.
- **Usage de l’IA** : le Film doit utiliser **au moins trois outils d’Intelligence Artificielle Générative**, dont **au moins un outil dédié à la génération d’images**. Les films hybrides, alliant prises de vues réelles et procédés génératifs, sont pleinement éligibles. L’œuvre devra toutefois démontrer une utilisation significative de l’intelligence artificielle pour être retenue par le comité de sélection.
- **Format et qualité** : le Film doit être soumis en format numérique (**.mp4 ou .mov**) et en **Haute Définition**.
- **Langue** : le Film doit être **en anglais** ou présenté en **version originale sous-titrée en anglais**. (Il sera demandé aux finalistes de fournir une version sous-titrée en français)
- **Documents à fournir :**
  - Une illustration représentative du Film (**.jpeg**)
  - Une brève présentation du Film
  - Un journal de production détaillant l’utilisation des outils d’Intelligence Artificielle Générative dans la création du Film
  - Une biographie ou un CV du réalisateur
- **Modalités d’envoi :**

Les Films et les documents requis doivent être déposés sur la plateforme officielle **[www.worldaifilmfestival.com](http://www.worldaifilmfestival.com)**

### **2. Catégorie Film long fiction ou documentaire:**

Les candidats qui souhaitent concourir dans la catégorie **Film long** doivent soumettre leur vidéo en respectant les conditions suivantes :

- **Durée** : la durée du Film doit être **supérieure à 25 minutes**.
- **Usage de l'IA** : le Film doit utiliser **au moins trois outils d'Intelligence Artificielle Générative**, dont **au moins un outil dédié à la génération d'images**. Les films hybrides, alliant prises de vues réelles et procédés génératifs, sont pleinement éligibles. L'œuvre devra toutefois démontrer une utilisation significative de l'intelligence artificielle pour être retenue par le comité de sélection.
- **Format et qualité** : le Film doit être soumis en format numérique (**.mp4 ou .mov**) et en **Haute Définition**.
- **Langue** : le Film doit être **en anglais** ou présenté en **version originale sous-titrée en anglais**. (Il sera demandé aux finalistes de fournir une version sous-titrée en français)
- **Documents à fournir :**
  - Une illustration représentative du Film (**.jpeg**)
  - Une brève présentation du Film
  - Un journal de production détaillant l'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle Générative dans la création du Film
  - Une biographie ou un CV du réalisateur
- **Modalités d'envoi :**  
Les Films et les documents requis doivent être déposés sur la plateforme officielle **[www.worldaifilmfestival.com](http://www.worldaifilmfestival.com)**

### 3. Catégorie Micro-série réseaux sociaux (**format vertical**) :

Les candidats qui souhaitent participer dans cette catégorie doivent soumettre leur **micro-série** conformément aux conditions suivantes :

- **Durée et format narratif** : la micro-série doit comprendre **4 à 6 épisodes**, chacun d'une durée **maximale de 2 minutes**.
- **Usage de l'IA** : le Film doit utiliser **au moins trois outils d'Intelligence Artificielle Générative**, dont **au moins un outil dédié à la génération d'images**. Les films hybrides, alliant prises de vues réelles et procédés génératifs, sont pleinement éligibles. L'œuvre devra toutefois démontrer une utilisation significative de l'intelligence artificielle pour être retenue par le comité de sélection.
- **Format et qualité** : la micro-série doit être soumise **en format vertical** numérique (**.mp4 ou .mov**) et en **Haute Définition**.
- **Langue** : le Film doit être **en anglais** ou présenté en **version originale sous-titrée en anglais**. (Il sera demandé aux finalistes de fournir une version sous-titrée en français)
- **Documents à fournir :**

- Une illustration représentative de la micro-série (**.jpeg**)
- Une brève présentation de la micro-série
- Un journal de production détaillant l'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle Générative dans la création de la micro-série
- Une biographie ou un CV du réalisateur
- **Modalités d'envoi :**  
Les Films et les documents requis doivent être déposés sur la plateforme officielle [www.worldaifilmfestival.com](http://www.worldaifilmfestival.com)

#### **4. Catégorie publicité et Film corporate:**

Les candidats qui souhaitent concourir dans ceWe catégorie doivent soumettre leur vidéo en respectant les conditions suivantes :

- **Thème** : la publicité doit présenter **un produit ou service imaginaire**, inventé par le candidat. Le produit doit bénéficier d'un travail de conception créative (nom, logo, univers visuel, storytelling publicitaire, etc.).
- **Usage de l'IA** : le Film doit utiliser **au moins trois outils d'Intelligence Artificielle Générative**, dont **au moins un outil dédié à la génération d'images**. Les films hybrides, alliant prises de vues réelles et procédés génératifs, sont pleinement éligibles. L'œuvre devra toutefois démontrer une utilisation significative de l'intelligence artificielle pour être retenue par le comité de sélection.
- **Format et qualité** : la vidéo doit être soumise en format numérique .mp4 ou .mov, en Haute Définition (**HD**).
- **Langue** : le Film doit être **en anglais** ou présenté en **version originale sous-titrée en anglais**. (**Il sera demandé aux finalistes de fournir une version sous-titrée en français**)

- **Documents à fournir :**

- Une illustration du Film (**.jpeg**).
- Une brève présentation du Film.
- Un journal de production détaillant l'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle Générative dans la création du Film.
- Une biographie ou un CV du réalisateur.

- **Modalités d'envoi :**

Les Films et les documents requis doivent être déposés sur la plateforme officielle [www.worldaifilmfestival.com](http://www.worldaifilmfestival.com)

#### **5. Catégorie scénario dialogué + AI Teaser (proposé par Génario) :**

**Genario**, partenaire officiel du WAiFF, est une entreprise française spécialisée dans l'intelligence artificielle appliquée à la création de scénarios. Marque déposée, elle propose des outils d'IA permettant la génération, la correction et l'optimisation de pitchs, synopsis et scénarios.

Cette année, le WAiFF et Genario s'associent pour lancer une nouvelle formule : **le Prix du Meilleur Scénario dialogué + Teaser IA**.

Les candidats doivent soumettre un scénario dialogué complet accompagné d'un teaser ou moodboard animé (réalisé avec des outils d'IA générative) permettant de préfigurer l'univers et l'esthétique du film.

Pour participer à cette catégorie, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- **Utilisation obligatoire de Genario** : Le scénario doit avoir été conçu, structuré ou enrichi à l'aide de l'outil **Genario**. Une preuve de cette utilisation doit être jointe au dossier de candidature.
- **Abonnement à Genario** : Les candidats doivent souscrire à l'offre spéciale en partenariat avec le WAiFF, donnant accès à un abonnement d'un mois minimum à Genario avec **une réduction de 70 %** (15 € pour l'offre Création au lieu de 49 €). Cette réduction est valable durant toute la période du festival.
- **Documents à fournir** :
  - Une copie du contrat d'abonnement ou preuve de souscription à Genario.
  - Un descriptif de l'utilisation de Genario dans le processus d'écriture.
  - Le scénario dialogué (**format PDF**).
  - Le teaser ou moodboard animé (**fichier vidéo ou lien de visionnage**).
- **Modalités d'envoi** :  
Les Films et les documents requis doivent être déposés sur la plateforme officielle [www.worldaifilmfestival.com](http://www.worldaifilmfestival.com)

## **6. Meilleur Film des Membres Internationaux :**

Chaque membre international du WAiFF a la possibilité de sélectionner et de proposer 5 films représentant son pays, **quel que soit son genre ou son format**.

Les films retenus seront **automatiquement éligible à la sélection officielle du WAiFF**. **Parmis ces 5 films le partenariats sélectionnera le meilleur qui bénéficiera d'une invitation à la cérémonie de remise des prix à Cannes**. Le réalisateur ou le représentant du projet pourra, le cas échéant, **monter sur scène pour recevoir le prix**

attribué.

## 7. Prix de la Meilleure Musique IA

La musique soumise doit être une œuvre originale créée spécifiquement pour un film en compétition au WAIFF 2026. Elle doit démontrer une intégration significative de technologies d'intelligence artificielle dans son processus de création.

Pour participer à cette catégorie, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- **Utilisation d'outils d'IA dans la création musicale**

La musique doit avoir été composée, arrangée, enrichie ou produite en utilisant un ou plusieurs outils d'intelligence artificielle (composition, sound design, voix IA, mixage assisté par IA, etc.).

Une description de l'utilisation de l'IA doit être jointe au dossier de candidature.

- **Film éligible**

La musique doit être associée à une œuvre soumise et officiellement sélectionnée dans l'une des compétitions du WAIFF 2026, notamment :

- Film Court
- Film Long
- Micro-séries
- Publicité

- **Originalité et droits**

Les candidats doivent garantir que la musique est entièrement originale et qu'aucune violation de droits d'auteur, ni utilisation non autorisée de samples ou de datasets, n'est constatée.

Une déclaration sur l'honneur devra être fournie.

## Article 6 – Sélection des Films et Désignation des Gagnants.

### 1. Évaluation des Candidatures et Revue Technique des Films

L'entité organisatrice procédera à une évaluation des candidatures et à une revue technique de tous les Films soumis. Les candidatures ne respectant pas les conditions de participation ou les critères de sélection seront exclues. De même, les Films ne répondant pas aux standards techniques requis seront éliminés.

## **2. Sélection Artistique des Finalistes**

Les productions retenues après la revue technique seront examinés par des jurys désignés par l’Institut EuroPIA et ses partenaires. Les productions finalistes seront sélectionnées à l’issue de cette pré-sélection et soumis à l’évaluation des Jurys.

## **3. Critères d'évaluation du jury**

Les critères de sélection incluent :

- Qualité globale : L'excellence technique et narrative de la production
- Intégration de l'IA : Comment l'intelligence artificielle a été utilisée pour enrichir le contenu et la narration
- Storytelling et impact émotionnel : Juge l'aptitude de la production à évoquer des émotions, à provoquer une réflexion ou à engager le spectateur.
- Qualité Technique et Esthétique : Analyse la qualité de la production, pour les production vidéos il sera compris le montage, les effets spéciaux et la qualité visuelle globale.

## **4. Désignation des Lauréats par le Jury**

Chaque candidature recevra une note de 1 à 10 pour chacune des critères précédemment mentionnées, ce qui permettra un maximum de 40 points par juge. La note moyenne la plus élevée déterminera les lauréats. Les décisions des juges sont définitives et non susceptibles de recours.

## **5. Les prix**

À l’issue des délibérations, le Jury décernera **des prix** afin de récompenser l’excellence et la créativité des participants:

- **Prix « Coup de Coeur » du Département des Alpes-Maritimes / Meilleur Film Jeunesse**
- **Meilleur Film court IA – Catégorie Animation**
- **Meilleur Film court IA – Catégorie Action**
- **Meilleur Film court IA – Catégorie Émotion**
- **Meilleur Film court IA – Catégorie Fantastique**
- **Meilleur Film long IA**
- **Meilleure Micro-série réseaux sociaux (format vertical) IA**
- **Meilleur Film publicitaire ou corporate IA**
- **Meilleur Scénario dialogué + teaser IA**

## **Article 7 – Récompenses.**

Des partenariats de prestige seront offerts aux lauréats du WAiFF (un pour chaque prix). Ces partenariats incluent :

- Des rendez-vous privilégiés avec des sociétés de production et de diffusion de renom.
- Des opportunités concrètes de production pour les lauréats, favorisant l'émergence de nouveaux projets et leur développement au sein de l'industrie cinématographique.

Toute tentative de vente, de commercialisation, ou d'échange des dotations est strictement interdite. Les récompenses sont personnelles et non cessibles. Elles ne peuvent être remplacées par une valeur en espèces ou autre compensation.

L’Institut EuroPIA se réserve le droit de remplacer une dotation par une récompense équivalente en cas de circonstances imprévues.

### **1. Marché du Film du World A.I Film Festival.**

Le Marché du Film du World AI Film Festival veut répondre aux besoins de tous les acteur·rice·s de la chaîne de production, de promotion et de diffusion de la filière IA dans le cinéma, dans un environnement ouvert, inclusif et responsable.

C'est un lieu dédié aux ventes, acquisitions et à la distribution des films issus des Compétitions du Festival. Il offre des débouchés concrets (partenariats, contrats commerciaux) sur les marchés français, européen et international, aux talents retenus en Sélections officielles et récompensés par le Festival. Son programme complet de rencontres, à la fin du Festival, encourage la création, la coproduction et la circulation des œuvres.

### **2. Participants et Accréditations.**

Le Marché du Film est exclusivement réservé aux professionnels actifs de l'industrie cinématographique (Société de Production, Distributeur, Droits de film, Vendeur, Diffusion télévisée, Plateforme VOD), et aux talents récompensés par le WAiFF.

Le référencement des films au Marché du Film Court est gratuit et non compétitif. Tous les films inscrits aux Sélections Officielles et internationales du World A.I Film Festival seront référencés dans le catalogue numérique du Marché du Film

Le référencement au Marché du Film est accessible uniquement aux films inscrits

aux Compétitions du World A.I Film Festival. Le Marché du Film est organisé par le World A.I Film Festival et a pour mission de favoriser l'activité économique et les rencontres professionnelles dans le domaine du film I.A. C'est un espace d'accueil, de promotion et de mise en relation unique au monde.

La Participation au Marché du film est totalement gratuite pour les ayants-droits issus des Sélections Officielles, leur accréditation leur est offerte par le Festival.

### **3. Clause Exclusivité de 15 jours**

Une exclusivité est proposée pendant le Marché du film, pour une durée raisonnable, nécessaire à la relation contractuelle entre Professionnels actifs de l'industrie cinématographique et ayants-droits. Elle est établie pour une durée de 15 jours, juste après le rendu du Palmarès (22 avril 2026, jusqu'au 14 mai 2026).

La Clause d'exclusivité de 15 jours est inscrite au présent Règlement, pour renforcer le rayonnement du Festival, notamment aux fins d'optimisation de ses services et du renforcement de ses activités

La participation au World A.I Film Festival et au Marché du Film I.A implique l'acceptation sans réserve des termes de la présente clause.

### **Article 8 – Notification des Lauréats.**

Pour l'édition 2025, les lauréats seront annoncés lors de la Cérémonie de remise des prix le 22/04/2026. Une confirmation sera envoyée par E-mail le lendemain de la cérémonie, accompagnée des informations pratiques pour la récupération des lots.

Tout lauréat ne répondant pas dans le délai imparti sera réputé renoncer à sa récompense, qui pourra alors être attribuée à un autre participant ou annulée, selon le choix de l'Organisateur.

### **Article 9 – Vérification des Identités.**

Les participants autorisent toute vérification de leur identité et des informations fournies à l'Institut EuropIA. Toute falsification, fraude, ou information erronée entraînera l'élimination immédiate du participant.

L'Institut EuropIA décline toute responsabilité en cas d'usurpation d'identité ou de fraude.

### **Article 10 – Protection des Données Personnelles.**

L'Organisateur et ses partenaires officiels sont responsable du traitement des

données personnelles des participants, en conformité avec le Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679.

Pour participer au Concours, les données personnelles suivantes seront collectées : nom, prénom, pseudonyme, date de naissance, pays, et E-mail. Ces données sont nécessaires pour la gestion du Concours et ne seront utilisées qu'à cette fin.

#### **Droits des Participants:**

Les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données personnelles, ainsi que d'un droit de limitation du traitement. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

### **Article 11 – Responsabilité de l'Organisateur.**

L'Organisateur et ses partenaires officiels ne pourront être tenu responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes techniques ou de toute autre perturbation affectant le bon déroulement du Concours. La participation au Concours implique l'acceptation des risques liés à l'utilisation d'Internet, y compris le risque de détournement ou de piratage des données.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, écourter, prolonger, ou annuler le Concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

### **Article 12 – Acceptation du Règlement.**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute réclamation ou contestation relative au Concours devra être formulée par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Concours.

Toute interprétation du règlement sera tranchée par l'Organisateur et sa décision sera définitive.

### **Article 13 – Disponibilité du Règlement.**

Le règlement est disponible gratuitement sur le site de l'Institut EuropIA à l'adresse suivante : [worldafilmfestival.com](http://worldafilmfestival.com). Il peut également être envoyé par courriel sur

demande à l'adresse suivante [contact@worldaifilmfestival.com](mailto:contact@worldaifilmfestival.com)

## **Article 14 – Contact pour Informations.**

Pour toute question concernant le Concours, veuillez contacter l'Organisateur à l'adresse suivante : [contact@worldaifilmfestival.com](mailto:contact@worldaifilmfestival.com)